



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

APPEL À PROJETS

« #GénérationCampColo » Des lieux et pratiques innovants pour des nouvelles formes de séjours accessibles à tous et mettant en œuvre les mixités.

1. Contexte et enjeux

Les « colonies de vacances » (colos, camps d'ados, camps de scoutisme, etc.) sont un espace privilégié du « **vivre ensemble** ». Elles permettent aux enfants et aux jeunes, à travers l'expérience de la vie collective et de la pratique d'activités, de se confronter à l'autre, d'apprendre à vivre en société et de se construire en tant que citoyen. La modification des pratiques et des modes de consommation des vacances reste marquée par la permanence relative des écarts sociaux et géographiques, et ce dès le plus jeune âge.

Les colonies de vacances constituent pour chaque participant, une possibilité de **vivre des expériences nouvelles** et/ou différentes de ce qu'ils peuvent vivre dans leur quotidien. C'est un moyen de partir, au moins une semaine, sans sa famille, dans un cadre sécurisant et sécurisé et de pratiquer des activités de qualité et « non-occupationnelles ». C'est un moyen de découvrir l'environnement, d'autres territoires, d'autres cultures, d'autres activités, notamment des activités de plein air et des sports de nature qui y ont toute leur place ou peuvent y être intégrés.

Elles constituent également une opportunité de mise en œuvre de méthodes pédagogiques adaptées, de participer à la construction de ses vacances et d'en être acteur.

Les colonies de vacances souffrent **d'une baisse de fréquentation** pouvant s'expliquer par diverses évolutions sociétales. Les choix des familles pour les loisirs et les vacances de leurs enfants ont profondément évolué ces dernières décennies et l'accessibilité financière est bien sûr symptomatique des difficultés rencontrées par les familles et peut expliquer en partie la baisse de fréquentation des « colos ».

Le secteur est également marqué par des offres de séjours où les **activités et l'attrait des destinations** sont mis en avant, alors que la demande de nombreuses familles semble davantage tournée vers les bienfaits de la vie collective, et le vivre ensemble¹.

¹ CNAF – CAF, TMO Régions, Michel QUIOT consultants, « Evaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des CAF, Dossier étude n°113

Par ailleurs, le développement de **pratiques commerciales** dans un secteur longtemps porté par des bénévoles et des militants est venu transformer les offres de loisirs et les modes de participation. Aussi, les appels d'offres et les prestations de services ont modifié le rapport à l'engagement éducatif des organisateurs et des familles.

De même, le manque de préparation des séjours en amont, l'élaboration d'un projet pédagogique sans concertation avec l'équipe et la non-communication de ce dernier aux familles sont autant de facteurs qui peuvent contribuer au détachement et à la baisse de fréquentation des séjours.

Toutefois, il ne faut pas négliger d'autres évolutions, notamment des **tendances de fond de la société** liées à la modification du rapport à l'espace (rural, urbain, proximité, facilité de voyager), au temps et à l'utilisation des vacances, le développement économique et marchand du secteur ou l'investissement différencié des familles. Il est important de comprendre les « nouvelles » relations aux loisirs et vacances des familles et des jeunes.

En dépit de la baisse de fréquentation des colos, les loisirs et les vacances permettent l'apprentissage de la **mixité sociale**. Le soutien de l'État à ces séjours a été réaffirmé par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 qui prévoit différentes mesures favorisant la mixité sociale et le vivre ensemble². Les « colonies de vacances » sont l'une des mesures retenues par ce comité au sein de la mesure « une éducation populaire renouvelée pour des citoyens engagés ». Le présent appel à projets s'inscrit dans ce cadre. La question des mixités concerne également les enfants porteurs de handicaps qui ont toute leur place au sein de ces séjours.

2. Soutenir la constitution d'une offre de séjours répondant à certains critères exigeants impliquant cahier des charges et évaluation

L'enjeu est d'accompagner les organisateurs associatifs bénéficiant d'un agrément jeunesse et éducation populaire (JEP) national ou départemental vers un renouvellement d'une partie de l'offre qui permettrait, au travers de nouvelles formes de séjours accessibles à tous, de mettre en œuvre les conditions de mixités dans une démarche d'éducation populaire et de développement durable.

Il s'agit également de **soutenir les nouvelles formes de « colos », permettant notamment l'innovation** et privilégier **une démarche plus qualitative** auprès des familles, des prescripteurs et des financeurs.

La phase d'expérimentation de séjours mettant en avant des caractéristiques particulières et répondant à une liste des critères obligatoires et facultatifs, permettra de tester des formes de séjours différentes. Elle se déroulera en deux phases, deux appels à projets seront déposés :

- Une première phase d'expérimentation durant l'été 2015 (du 18 juillet au 30 août) ;
- Une seconde phase d'expérimentation durant les petites vacances d'automne, de Noël et d'hiver 2016.

Il sera aussi nécessaire de comprendre précisément au travers d'une évaluation fine, comment ces actions se mettent en place et comment il est possible de les déployer.

² <http://www.gouvernement.fr/partage/3593-comite-interministeriel-egalite-et-citoyennete-la-republique-en-actes>

L'évaluation interviendra pendant la phase d'expérimentation. Elle fera l'objet d'un appel d'offres ad hoc et permettra d'observer et d'analyser les expérimentations mises en place dans le cadre du présent appel à projet.

Dans un troisième temps, une démarche analytique prospective permettra, au travers de préconisations, de poser les bases d'un futur cahier des charges de nouvelles formes de séjours et d'organisations.

Dans ce contexte difficile, l'Etat s'est engagé à accompagner ces transformations sociétales afin :

- de favoriser le départ en vacances collectives et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre,
- de promouvoir des vacances répondant à certains critères qualitatifs,
- d'accompagner le secteur associatif dans le changement.

Le projet « #GénérationCampColo » est partagé par un ensemble d'acteurs : le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, la CNAF – caisse nationale des allocations familiales ainsi que leurs partenaires, dont les principaux organisateurs associatifs de « colos ».

3. Le projet « #GénérationCampColo »

A. Les objectifs généraux

Les engagements de l'Etat

a. Favoriser le départ en vacances collectives et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre :

- permettre aux jeunes les plus en difficulté ou les plus isolés d'accéder à une offre de vacances collectives de qualité ;
- agir sur les coûts de l'hébergement, des transports et des activités pour rendre « les colos » et les camps accessibles au plus grand nombre d'enfants et de jeunes ;
- développer des partenariats (SNCF, ANCV, organisateurs, collectivités, etc.) ;
- mener des campagnes de communication nationale valorisant « les colos » et les camps et notamment « les colos et camps proposés dans le cadre des expérimentations » auprès du grand public et auprès des prescripteurs et financeurs ;
- promouvoir auprès de ces derniers de nouvelles formes de vacances collectives.

b. Accompagner le secteur associatif dans le changement :

- en soutenant le développement d'une offre alternative de séjour et à sa valorisation ;
- en formant les acteurs ;
- en développant des outils ;
- en mettant en œuvre des actions spécifiques.

Le soutien aux actions du secteur associatif

c. Valoriser un nouveau modèle de « colos » et de camps mettant en œuvre des méthodes innovantes :

- réunir les conditions qui permettent de mettre en œuvre les mixités et notamment la mixité sociale dans la durée ;
- impulser de nouveaux cadres de loisirs permettant l'innovation tant dans l'activité que dans la forme des séjours et leur organisation ;
- agir sur la qualité des projets éducatifs et pédagogiques afin de favoriser la transparence et réduire les freins psychologiques des familles ;
- permettre une meilleure information des parents sur les projets éducatifs et pédagogiques ;
- favoriser l'échelle territoriale et permettre aux « colos » et aux camps d'être inscrites dans les politiques éducatives locales et notamment au travers des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

d. Développer des pratiques et des lieux d'accueil innovants :

- proposer de nouvelles modalités d'accueil et d'activités pour les enfants et les jeunes au travers des activités et des modes de vie en collectivité ;
- favoriser le développement de nouvelles pratiques culturelles, éducatives, ludiques ainsi que des pratiques collaboratives, créatives et participatives.

B. Caractéristiques des projets qui seront retenus dans le cadre de l'appel à projets « #GénérationCampColo » : expérimentation

Les séjours et camps qui seront retenus reposeront sur une liste de critères obligatoires ainsi que sur des critères optionnels dont trois au moins devront être mis en œuvre par les porteurs de projet.

Dans tous les cas, il s'agira des formules innovantes permettant de répondre aux objectifs de l'appel à projets « #GénérationCampColo » ainsi qu'au document de référence (en annexe).

Les séjours retenus reposeront sur le projet éducatif de l'organisateur et seront mis en œuvre au travers du projet pédagogique. Le projet pédagogique est partagé et élaboré avec l'équipe d'animation.

Les critères de sélection des séjours dans le cadre de l'expérimentation

Les expérimentations mettront en œuvre des critères obligatoires
<ul style="list-style-type: none">✓ Séjours en France métropolitaine✓ Citoyenneté et vivre ensemble (mixités, dont mixité sociale)✓ Accessibilité à tous (notamment accessibilité financière et accessibilités aux enfants en situation de handicap et avec des besoins particuliers)✓ Inscription du séjour au sein de son territoire✓ Des projets éducatifs et pédagogiques de qualité (dont la participation des jeunes)✓ Durée des séjours : pas de séjours courts, pas de séjours accessoires ou « mini-séjours » (minimum de 7 jours)
Les séjours développeront au moins trois critères optionnels
<ul style="list-style-type: none">✓ Proximité des séjours✓ Développement durable✓ Développement des sports de nature et des activités de plein air✓ Restauration de qualité (faite sur place, circuits courts)✓ Articulation avec les politiques éducatives locales (PEDT)✓ Recours limité à des prestataires✓ Absence de sous-traitance✓ Travail approfondi sur le lien de confiance avec les familles (en amont, pendant et en aval)✓ Proximité entre organisateur et équipe✓ Préparation des séjours en amont avec les équipes et avec les enfants et les jeunes✓ Recrutement de l'équipe (en fonction des compétences et en amont des séjours)✓ Participation des jeunes aux tâches quotidiennes de la vie collective

Enfin, les projets présentés devront préciser leur capacité à fédérer les acteurs déjà présents, à étendre les publics touchés par le travail en réseau, à favoriser la participation des jeunes et à capitaliser les acquis et outils des différentes expériences menées.

La durée de financement de ces expérimentations n'excède pas une année.

a. La nature des actions expérimentées

Au sein des séjours et des camps :

Les « colonies de vacances » sont un lieu de brassage à la fois culturel et social permettant une expérience de la vie collective où se pratiquent le dialogue et la démocratie participative et où s'apprennent la solidarité et la citoyenneté. Elles s'inscrivent dans une dynamique d'éducation populaire et de développement durable (social, économique et environnemental). Ces nouvelles formes de séjours mettront en application les principes de solidarité et d'égalité.

Les outils et les moyens déployés permettront de développer et/ou de renforcer les critères retenus.

Les actions seront porteuses d'innovations. Elles seront coordonnées entre les acteurs et les porteurs de projets.

Les publics cibles :

Les publics ciblés par les expérimentations et leur diversité permettront la mise en œuvre des mixités (territoriales, sociales, culturelles, de genre, publics valides et handicapés, etc.). Le point de vue des jeunes et de leurs parents devra être pris en compte dans les modalités de mise en œuvre des actions.

Les actions susciteront l'intérêt voire l'implication des familles concernant l'offre proposée par les expérimentations.

Les séjours destinés aux enfants de 12 à 17 ans seront prioritaires dans les critères de choix des expérimentations.

b. Les critères retenus dans le cadre de l'expérimentation

Déclinaison des critères obligatoires :

La citoyenneté et le vivre ensemble est l'un des éléments les plus importants

Les séjours devront se dérouler dans un cadre respectueux de toutes les croyances ou des non croyances. Les porteurs de projet devront présenter clairement leur positionnement à ce sujet, dans le projet pédagogique, dans les projets d'activités mais également expliquer aux familles, aux enfants et aux jeunes ce que cela recouvre. Le choix de l'inscription des enfants et des jeunes repose sur des objectifs clairement explicités au préalable.

Les mixités territoriale, sociale, culturelle, de genre et accueil d'enfants et de jeunes handicapés

Les colos sont un espace privilégié du vivre ensemble ainsi que de l'exercice de toutes les mixités. Elles doivent permettre aux enfants et aux jeunes, au travers de l'expérience de la vie collective et de la pratique d'activités, de se confronter à l'autre, d'apprendre à vivre en société et de se construire en tant que citoyen.

Elles doivent également permettre aux enfants et aux jeunes de faire l'expérience des différences, qu'elles soient de genre, culturelles, territoriales ou liées à un handicap ou un trouble de santé.

La nature même de ces expérimentations est de comprendre quels sont les facteurs de réussite de mise en œuvre des mixités ainsi que leurs acceptations par l'ensemble des acteurs.

Projet éducatif et projet pédagogique – communication aux familles

Le projet éducatif et le projet pédagogique seront écrits dans un langage clair, accessible à toutes les familles. Le projet pédagogique sera transmis puis, en cas de besoin expliqué aux familles. Le projet pédagogique sera travaillé avec les équipes en amont du séjour. C'est la base partagée par l'ensemble des acteurs : parents, enfants, organisateur, équipe d'animation.

Un projet autour de la citoyenneté devra par ailleurs être proposé lors du séjour.

La participation des enfants et des jeunes

Les enfants, les jeunes et l'équipe prendront part concrètement à la mise en œuvre du projet de vacances collectives. Ils participeront à l'organisation des activités et aux tâches quotidiennes inhérentes à la vie collective. Leurs avis seront régulièrement sollicités et ils participeront à l'évaluation du séjour (organisation de conseils d'enfants, bilan ludique sur le séjour, choix dans les activités proposées, etc.).

La démarche de projet sera mise en œuvre avec les enfants et les jeunes durant le séjour et, si possible, en amont de celui-ci. Les enfants et les jeunes seront acteurs de leurs vacances.

La durée des séjours

Les séjours et les camps se dérouleront pendant au moins 7 jours afin de permettre l'organisation d'une vie collective autour de temps partagés d'activités, de convivialité ainsi que l'intégration dans le milieu local.

L'accessibilité à tous

Les séjours et camps présentés devront être accessibles à tous. Les méthodes permettant l'accessibilité financière devront être clairement indiquées (aides, grilles échelonnées, etc.).

L'organisateur d'accueil de mineurs dans le cadre de « **#GénérationCampColo** » s'engagera à accueillir et inclure les enfants porteurs de handicap et qui ont des besoins particuliers. Il préparera leur accueil en lien avec les familles et l'équipe pédagogique. Il se fixera comme objectif de tout mettre en œuvre pour que ces enfants soient inclus au groupe. Ce faisant, il contribuera à changer le regard de tous (encadrants, enfants et familles) sur le handicap.

Une attention particulière sera portée par l'organisateur et le directeur ainsi que par l'ensemble du personnel du séjour pour évaluer avec la famille les précautions à prendre et pour adapter les activités et l'organisation de la vie quotidienne. Un accompagnement sera proposé en tant que de besoin.

c. Les critères optionnels

La proximité des séjours

Les séjours ou les camps pourront être organisés dans un rayon de 200km autour du lieu d'origine des enfants et des jeunes.

Le développement durable

La thématique du développement durable pourra être intégrée aux projets mais également au fonctionnement des structures ou des séjours.

Le développement des sports de nature et des activités de plein air

Les accueils organisés dans le cadre de « #GénérationCampColo » permettront aux enfants et aux jeunes de pratiquer des activités culturelles en lien avec le territoire, notamment des activités de plein air. Ils seront sensibilisés au respect de l'environnement à travers la pratique des activités de nature et de la découverte de milieux naturels.

La restauration de qualité (faite sur place, circuits courts)

Le temps de restauration est un temps éducatif à part entière. Les aliments proposés seront de qualité et, dans la mesure du possible, issus de circuits courts. Les enfants et les jeunes seront associés à l'élaboration des menus.

L'articulation avec les politiques éducatives locales (PEDT, etc.)

Le projet de séjour ou de camp est articulé avec les politiques éducatives de territoire pour répondre aux besoins des enfants. Les accueils devront permettre un ancrage sur le territoire et la découverte de l'environnement local : découverte de la faune et de la flore, découverte des métiers, création de lien intergénérationnel...

Au-delà de l'intérêt que présente l'ancrage territorial, un partenariat sera recherché avec les partenaires locaux (collectivités territoriales, services de l'Etat, associations, acteurs économiques) pour permettre de réduire les coûts du séjour.

Le recours limité à des prestataires

Les « Colos » constituent pour chaque participant une occasion d'action, de découverte, d'expérience très éloignée de tout projet consumériste ou occupationnel. Elles sont un temps éducatif favorisant la mixité sociale et permettant l'émancipation de l'ensemble des acteurs (enfants, animateurs, directeurs...).

Les activités proposées devront s'inscrire dans une démarche intégrant les enfants et les jeunes, leur permettant de faire des choix et en cohérence avec le territoire.

Le recours à des prestataires pour l'encadrement d'activités restera limité de manière à ce que les animateurs investissent pleinement le projet pédagogique qu'ils auront eux-mêmes élaboré collectivement.

L'absence de sous-traitance

L'organisme proposant un séjour ou un camp en est l'organisateur direct. L'instauration d'un lien de confiance avec les familles par l'intermédiaire du projet éducatif et du directeur est indispensable. Ce dernier recrutera son équipe en fonction des besoins des enfants et des jeunes mais aussi des caractéristiques du projet. L'organisateur sera en relation étroite avec ses équipes.

Les hébergements pourront prendre des formes diverses : campements sous toile, locaux « en dur ». Outre le fait qu'ils devront répondre aux normes d'hygiène et de sécurité requises, ils devront également permettre à chacun de disposer de confort, d'espace de repos et d'intimité. L'organisateur contribuera à en optimiser l'utilisation.

La préparation des séjours en amont avec les équipes et avec les enfants et les jeunes

Un travail approfondi sur le lien de confiance avec les familles (en amont, pendant et en aval) devra être proposé.

La proximité entre organisateur et équipe est fondamentale.

L'organisateur s'adressera directement aux familles et portera, avec l'équipe d'encadrement du séjour, une attention toute particulière à la relation aux enfants et aux familles.

Il délivrera l'information la plus complète possible sur les modalités d'organisation et de déroulement du séjour qui se traduira notamment par :

- une réunion avant le début du séjour,
- la possibilité d'obtenir des informations régulières pendant le séjour,
- un moment de partage à l'issue du séjour avec l'équipe, les enfants et leurs familles,
- une évaluation qui sera transmise aux familles suite au séjour.

Le recrutement de l'équipe (en fonction des compétences et en amont des séjours)

Le recrutement du personnel s'effectuera suffisamment en amont du séjour pour permettre à l'ensemble de l'équipe de se rencontrer et d'élaborer le projet pédagogique. Le directeur veillera à ce qu'il y ait une réelle adéquation entre le projet, les compétences et l'expérience de son équipe.

Le directeur veillera également à ce que l'équipe pédagogique permette les échanges de savoirs et de formation. Il encouragera le questionnement et l'auto-évaluation du projet pédagogique.

La participation des enfants et des jeunes aux tâches quotidiennes

4. Sélection et évaluation des projets

Note importante :

Ces expérimentations se dérouleront en deux phases :

Phase 1 : séjours été 2015

> Une phase de candidature des expérimentations du 17 juin 2015 au 30 juin 2015 à minuit.

> Une phase de sélection des expérimentations aura lieu début juillet 2015.

Phase 2 : séjours petites vacances scolaires 2015-2016

> Une phase de candidature des projets en septembre 2015 (date à préciser).

> Une phase de sélection des expérimentations en octobre 2015 (date à préciser).

Sélection des projets

Dans cet appel à projets « **#GénérationCampColo** », les structures souhaitant développer un projet sont invitées à présenter un projet dans le format de dossier de candidature joint en annexe, téléchargeable sur le site du ministère chargé de la jeunesse : www.jeunes.gouv.fr. Les projets devront se dérouler en France métropolitaine. Ils pourront se dérouler pendant :

- **les vacances scolaires d'été 2015** : à partir du samedi 18 juillet.

Ils seront par ailleurs invités à déposer de nouvelles candidatures pour les petites vacances scolaires 2015-2016 (du 17 octobre au 2 novembre 2015, du 19 décembre 2015 au 4 janvier 2016, et enfin du 6 février au 7 mars 2016) en septembre 2015, un appel à projet sera alors déposé.

Les séjours destinés aux enfants de 12 à 17 ans seront prioritaires dans les critères de choix des expérimentations.

Les séjours expérimentés ne devront pas durer moins de 7 jours et plus de 24 jours.

Les séjours pourront se dérouler dans des lieux diversifiés (mer, montagne, campagne, ville), comprenant des hébergements différents (sous tentes, en dur, etc.) et proposer des formules différentes.

La taille des séjours retenus ne pourra excéder 80 mineurs.

Les candidatures portant sur des projets qui se dérouleront du 18 juillet au 30 août 2015 devront être envoyées (dossier de candidature à télécharger et à renseigner) à l'adresse mail suivante : generation-camp-colo@jeunesse-sports.gouv.fr

Celles qui porteront sur des projets se déroulant pendant les petites vacances devront être déposées en septembre 2015 (la date sera fixée ultérieurement).

Dans un premier temps, l'administration instruira les dossiers et vérifiera l'éligibilité de ceux-ci. Une sélection des projets sera ensuite opérée par un comité composé de représentants de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), de la CNAF et de spécialistes de la thématique, réuni par la DJEPVA.

Par ailleurs, les séjours objet de l'expérimentation seront analysés et des moyens financiers supplémentaires seront alloués par subvention à leurs organisateurs afin notamment de développer des activités innovantes et de permettre à des jeunes, notamment issus de quartiers « politique de la ville » d'y participer.

Phase de sélection des évaluations

En parallèle un appel d'offre d'évaluation est publié. Le cahier des charges précise les objectifs de ces évaluations et les livrables attendus, en cohérence avec la nature des projets sélectionnés. **Les contraintes liées au protocole d'enquête défini par les évaluateurs s'imposeront aux projets retenus.** Les évaluateurs pourront procéder notamment à des entretiens ou faire passer des questionnaires aux acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet.

a. Analyse des projets candidats

4 notions présideront à l'analyse des projets :

- Présence d'objectifs spécifiques, mesurables et atteignables ;
- Originalité et valeur ajoutée des réponses apportées par rapport aux actions existantes sur le territoire ;
- Capacité à produire des enseignements pour les politiques publiques ;
- Qualité de la construction du projet (méthodologie rigoureuse, modalités opérationnelles explicites, ancrage territorial, partenariats institutionnels, viabilité financière, ciblage des publics et/ou prise en compte de tous les jeunes y compris ceux en situation de handicap, etc.).

b. Modalités d'évaluation

L'expérimentation est une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à une échelle limitée et mise en œuvre dans des conditions qui permettront d'en évaluer les effets dans l'optique d'une extension ou d'une appropriation par d'autres acteurs. Les projets devront être construits et dimensionnés de manière à permettre leur évaluation.

Les projets sélectionnés feront l'objet **d'évaluations**. **L'évaluateur proposera une sélection raisonnée des projets à évaluer et pourra les évaluer « en grappe » ou non. Ces évaluations seront externes et indépendantes, sélectionnées au niveau national dans le cadre de procédures d'appels d'offres.**

Des outils d'évaluation à pré-remplir par les organisateurs des projets retenus seront mis à leur disposition.

Les dépôts de dossier de candidature se dérouleront en 2 phases, permettant ainsi d'échelonner les évaluations de juillet et août 2015 et sur les périodes des petites vacances scolaires 2016 (du 17 octobre au 2 novembre 2015, du 19 décembre 2015 au 4 janvier 2016, et enfin du 6 février au 7 mars 2016).

Les contraintes liées au protocole d'enquête défini par l'évaluateur, s'imposeront aux projets retenus dans le cadre du présent appel à projets. Les projets sélectionnés et la démarche d'évaluation seront notifiés à l'administration et aux porteurs de projets.

c. Organismes éligibles

Les associations organisatrices de séjours de vacances et d'accueils de scoutisme pourront se porter candidats à l'appel à projets. **Les porteurs de projets devront être titulaires d'un agrément national ou départemental « Jeunesse et éducation populaire ».**

d. Montant alloué à l'appel à projets

Ce montant correspond à l'enveloppe budgétaire consacrée par le ministère chargé de la jeunesse au financement des mesures liées au Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC).

L'enveloppe globale destinée à soutenir les colonies de vacances est d'1,4 M. d'euros. Une partie de cette somme est réservée à ce présent appel à projet. Ces crédits sont alloués dans le cadre du programme ministériel 163 « jeunesse et vie associative ».

Dépenses éligibles : Coûts de fonctionnement et d'investissement, financements de projets particuliers répondant au cahier des charges de l'appel à projet.

La DJEPVA se réserve le droit d'apprécier l'opportunité du financement de la dépense d'investissement au regard notamment des éléments indiqués ci-dessus.

Par ailleurs, les frais de fonctionnement ne doivent pas excéder plus de 10% du budget total du projet.

e. Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à projets : 17 juin 2015

Date limite de dépôt des projets 1^{ère} phase : 30 juin 2015 à minuit

Sélection des projets : début juillet 2015

Publication des résultats de sélection des projets : début juillet 2015

La seconde phase de l'appel à projet d'expérimentation aura lieu en septembre 2015 (la date sera précisée ultérieurement).

Lancement des appels d'offre d'évaluation : 17 juin 2015

Date limite de dépôt des candidatures des évaluations : 6 juillet 2015 à 10h00.

Publication des résultats concernant la sélection des évaluations : 21 juillet 2015.

Date limite de soumission : 30 juin 2015 à minuit

Toute information peut également être obtenue auprès de la DJEPVA.

djepva.a3@jeunesse-sports.gouv.fr

Secrétariat : 01 40 45 93 11